

Communiqué de santé publique

DESTINATAIRES : POUR LES RESPONSABLES DES ORGANISATIONS SPORTIVES
EXPÉDITEUR : Direction de santé publique de la Montérégie
DATE : 1er octobre 2024
OBJET : Qualité de l'air et feux de forêt – Fin de la veille saisonnière

Comme prévu au Plan régional d'intervention spécifique Fumées de feux de forêt (PRIS-FEUX), la Direction de santé publique (DSPu) a effectué une « veille saisonnière » depuis le 1er mai. Depuis le 30 septembre, la DSPu a mis fin à la surveillance des feux de forêt et des prévisions de la qualité de l'air pour l'année en cours. La « veille saisonnière » reprendra en avril 2025 et un communiqué vous sera transmis.

D'ici la prochaine saison estivale, veuillez consulter le site web de [Santé Montérégie](#) pour obtenir plus d'informations et vous préparer. Vous y trouverez, entre autres, les outils pour suivre la qualité de l'air en temps réel (concentration de PM_{2,5}) ainsi que les prévisions de la qualité de l'air. Des conseils de prévention pour l'adaptation des activités en fonction de la qualité de l'air s'y trouvent également.

Nous vous remercions de votre collaboration.